

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 Novembre 2010
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 62

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KLEIN Christiane, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, ROSENFELDER Marie-Jeanne, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, BRUDER Marc, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MESSMER Jean-Marc, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MORITZ Pascal, MULLER Jean, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : KLEIN Christiane (de M. MERTZ Olivier), ROSENFELDER Marie-Jeanne (de M. SCHAEFER Marc), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme CLAUSS Murielle), BRUDER Marc (de M. WALTER Gérard), MORITZ Pascal (de M. GANGLOFF Christian), WALTER Dany (de M. FUCHS Thierry),

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, GANGLOFF Christian KELLER Jacky, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, SCHAEFER Marc, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Invité(s) : Mmes : HUHNN Béatrice, KERN Catherine, LEDIG Evelyne, MM : BERTRAND Pierre, PABST Arnaud, REISS Frédéric, excusé, représenté par Christian KLIPFEL, WOEHREL Frédéric

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 04/11/2010.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance.

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte-rendu de réunion du bureau du 25 octobre 2010

Le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte-rendu et n'a aucune remarque à formuler.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 27 septembre 2010.

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à la majorité, une voix contre et 8 abstentions.

PROJETS - DEVELOPPEMENT

093.2010 : Gymnase intercommunal : Présentation de l'APD et fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2005 du 26 septembre 2005 « convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. Pour la réhabilitation »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 095/2008 du 07 juillet 2008 « convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le C.A.U.E. Et création d'un comité de pilotage »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104/2008 du 22 septembre 2005 « validation du cahier des charges et de l'enveloppe financière »,

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11.06.2010,

Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,

Vu la délibération n° 061/2010 du conseil communautaire du 14.06.2010 approuvant l'avant projet sommaire du projet de réhabilitation et extension du gymnase de Woerth,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- de valider l'avant projet définitif en vue de la réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth, pour un montant de travaux hors option de 1**

112 286 € HT, décomposé en 20 lots travaux,

- de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre (MOE) à 127 912,89 €, soit 11,5% du coût des travaux dont les lots sont gérés par le MOE Braesch,

- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt du permis de construire.

094.2010 : Chaufferie collective Morsbronn les Bains – Durrenbach : avenant : aménagement complémentaire silo nord : lot n°1 entreprise Dalkia.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction de la chaufferie collective et du réseau de chaleur entre Morsbronn-les-Bains et Durrenbach,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Vu la nécessité de rajouter une cale dans le silo nord, et considérant les devis reçus,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 29 voix contre et 13 abstentions, décide de refuser :

- d'autoriser le président à signer la proposition d'avenant n°1 au lot n°1 attribué à la société Dalkia, concernant la réalisation et pose d'une cale en acier, pour un montant de 6 046,10 € HT.

095.2010 : Chaufferie collective : avenant aux marchés de travaux : formules de révision des prix.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction de la chaufferie collective et du réseau de chaleur entre Morsbronn-les-Bains et Durrenbach,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 15 novembre 2010

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 5 abstentions, décide :

- d'approuver les avenants aux 14 marchés de travaux relatifs à l'opération de construction de la chaufferie collective et du réseau de chaleur entre Morsbronn-les-Bains et Durrenbach, prévoyant la référence à l'indice BT01 pour le calcul des révisions de prix,
- d'autoriser le président à signer les avenants correspondants.

096.2010 : Contrat enfance : autorisation de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 113/2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 « contrat enfance et jeunesse – caisse d'allocations familiales »,

Considérant le contrat enfance jeunesse établi entre les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, pour une période de 4 ans avec effet au 01.01.06 et jusqu'au 31.12.09,

Considérant le diagnostic jeunesse en cours,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 5 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer un contrat ou avenant au contrat échu, avec la caisse d'allocations familiales, reprenant dans des termes identiques au dernier contrat enfance la politique enfance de la collectivité, dans l'attente de la finalisation du futur contrat enfance en cours d'élaboration.

FINANCES - ADMINISTRATION - GRH

097.2010 : Régie du Fleckenstein : modification du montant de la redevance annuelle due à la communauté de communes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 017/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 créant la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,

Vu les statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck, prévoyant notamment dans son article 2 une avance de trésorerie de 100 000 €,

Vu la délibération n° 081/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 « convention de mise à disposition du château du Fleckenstein par la commune de Lembach »

Vu les statuts de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, et notamment son article 2 instaurant une redevance annuelle en contrepartie des biens immobiliers mis à disposition de la régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck par la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la délibération n° 082/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 « extension des statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck pour l'exploitation du château des énigmes et du château du Fleckenstein et fixation d'une redevance »

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre et 6 abstentions, décide :

- **de fixer la redevance annuelle due par la régie intercommunale d'exploitation du site du Fleckenstein à la communauté de communes Sauer Pechelbronn à 5% des recettes hors taxes d'entrées au Château des énigmes, au P'tit Fleck, de ventes cafétéria et boutique de la régie avec un minimum de perception total de 20 000 €,**
- **d'autoriser le président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

098.2010 : Régie du Fleckenstein : avance : transformation de l'avance en dotation en capital.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 017/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 créant la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,

Vu les statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck, prévoyant notamment dans son article 2 une avance de trésorerie de 100

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 15 novembre 2010

000 €,

Vu la délibération n° 081/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 « convention de mise à disposition du château du Fleckenstein par la commune de Lembach »

Vu les statuts de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, et notamment son article 2 instaurant une redevance annuelle en contrepartie des biens immobiliers mis à disposition de la régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck par la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la délibération n° 082/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 « extension des statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck pour l'exploitation du château des énigmes et du château du Fleckenstein et fixation d'une redevance »

Considérant le remboursement de 60 000 € de l'avance de trésorerie octroyée à la date de la séance,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 6 abstentions, décide :

- de transformer l'avance de trésorerie de 40 000 € restant à rembourser à la communauté de communes en dotation en capital de la régie intercommunale d'exploitation du site du Fleckenstein,
- d'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, et notamment un avenant aux statuts de la régie dont l'article 2 fait référence à l'avance de trésorerie.

099.2010 : ZAC Eschbach : exploitation d'une parcelle : autorisation de signature d'un bail précaire avec l'exploitant via la SAFER.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opération d'aménagement de la zone d'activités de la Sauer à Eschbach,

Vu la délibération n° 105/2008 du conseil communautaire du 22.09.2008 décidant d'autoriser le président à signer l'acte authentique d'acquisition du terrain section 19 n°27 lieu-dit Wasserloch à Eschbach, situé dans l'emprise du parc économique de la Sauer,

Vu la procédure d'expropriation du terrain section 19 n°27 lieu-dit Wasserloch à Eschbach et le Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 15 novembre 2010

jugement du TGI de Strasbourg du 4 juillet 2008,

Considérant que ce terrain sera pour partie destiné à être vendu à des entreprises, et pour partie faire l'objet d'un aménagement paysager tel que prévu lors de la dernière tranche de travaux de la zone,

Considérant que dans l'attente, il y a lieu d'entretenir ce terrain,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre, décide :

- **d'autoriser le président à signer un bail précaire avec l'exploitant (ou les exploitants) du terrain cadastré section section 19 n°27 lieu-dit Wasserloch à Eschbach, situé dans l'emprise du parc économique de la Sauer, dans l'attente de la vente ou de l'aménagement du terrain ou d'une partie du terrain,**
- **de demande au président de confier cette mission à la SAFER et d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.**

100.2010 : Plan climat : convention EIE (Espace Info Energie) - ADEAN (Association pour le Développement de l'Alsace du Nord) 2010.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention de partenariat du 05.11.2005 relative à l'espace info-énergie Nord Alsace (EIE),

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat,

Vu la délibération n° 008/2010 du conseil communautaire du 15.03.2010 autorisant le président à signer la convention 2009 avec l'ADEAN, et la convention 2010 avec l'ADEME.

Considérant la proposition de convention de partenariat entre la communauté de communes et l'ADEAN concernant le plan climat d'Alsace du Nord, en vue de renforcer le partenariat avec le réseau Espace Info-Energie Nord Alsace,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Weisbecker,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 7 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer une convention relative au plan climat d'Alsace du Nord avec l'ADEAN, renforçant les missions de l'EIE sur ce plan.

101.2010 : GRH : poste d'accueil secrétariat communauté de communes et MROF (Maison Rurale de l'Outre Forêt) : création d'un poste d'agent administratif adjoint administratif territorial de 2ème classe.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 31 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 3 abstentions, décide :

- de créer un poste permanent d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet ;
- autorise le président à procéder à la déclaration de vacance de poste ;
- fixe la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie C) ;
- autorise le président à signer tous documents y afférents.

102.2010 : Elus : commission du développement économique et touristique : membres complémentaires.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 048/2008 du conseil communautaire du 21.04.2008 décidant de la création de
Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 15 novembre 2010

commissions et désignation des membres.

Vu l'avis de la commission économie et tourisme,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- de compléter la liste des membres de la commission du développement économique et touristique par :**
 - M Pascal ROBINEAU,**
 - M Dany WALTER.**

103.2010 : Elus : représentation de la communauté de communes au sein du comité « collection du musée du pétrole ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 048/2008 du conseil communautaire du 21.04.2008 décidant de la création de commissions et désignation des membres.

Vu la délibération n° 049/2008 du conseil communautaire du 21.04.2008 décidant de la création de la création des comités de pilotage au sein des commissions et désignation des membres,

Vu l'avis de la commission économie et tourisme,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions, décide :

- de créer, dans le domaine tourisme, un comité de pilotage « collection du musée du pétrole », composé de membres élus de la communauté de communes, et de membres de l'association de gestion des collections du musée,**
- de nommer les élus communautaires suivants comme représentants de la communauté de communes au sein du comité de pilotage « collection du musée du pétrole » (sous la présidence de M. Schlosser, vice président en charge du tourisme) :**
 - M Armand BRACONNIER,**
 - M Nestor CONUECAR,**
 - M Dany WALTER.**

RAPPORTS D'ACTIVITES

104.2010 : Rapports d'activités 2009 de la communauté de communes et des services délégués et transférés.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- d'approuver la communication des rapports d'activités suivants, consultable sur internet ou au siège de la communauté de communes :

- Communauté de communes,
- SMICTOM Nord du Bas-Rhin,
- Syndicat mixte Soultz sous Forêts,
- SDEA

DIVERS

Autres points divers soulevés en séance.

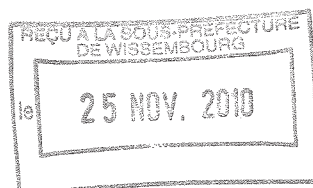
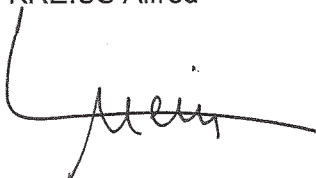
Informations :

- Communication sur le nouvel extranet de la communauté de communes, outil à disposition des élus et secrétaires de mairie (une réunion des secrétaires est prévue d'ici la fin de l'année).

- Le président du Conseil général du Bas-Rhin communique un certain nombre d'informations en fin de séance.

Fait à Durrenbach, le 22/11/2010

Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred



Le président
Jean-Marie HAAS



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

Participants	test de présence	Approb du CR du 27.09.10	093.2010	094.2010	095.2010	096.2010	097.2010	098.2010	099.2010	100.2010	101.2010	102.2010	103.2010	104.2010
CABIROL Mireille	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	abs.		pour	pour	abs.
KIEFFER Adrienne	pour	abs.	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.
ATZENHOFFER Alphonse														
KELLER Jacky														
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ROHMER Jean Paul	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISHAAR Jean	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MESSMER Jean-Marc				contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISS M.Line	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GOETZ Joseph	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HOLTZMANN Claude	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour		pour	pour		pour	pour
ROBINEAU Pascal		abs.	pour	contre	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour
BASTIAN Marc	pour	abs.	pour	contre	contre	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	pour	pour	contre	abs.	pour	contre	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour	contre	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GACKEL Didier	pour	pour	pour	contre	pour	pour	abs.	pour		pour	pour	pour	abs.	pour
MARTIN Etienne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MERTZ Olivier		pour	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.		pour	pour	pour
VOGEL Robert			pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.			pour	pour
GANGLOFF Christian	pour	pour	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	abs.	pour
BRACONNIER Armand	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour		pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FUCHS Thierry	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	abs.	pour
HERRMANN Eric					pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
BERTRAND Jean-Louis	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LOBSTEIN Jacques	pour	pour	pour	pour		abs.	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
METZGER Jean-Pierre														
MEYER Charles	pour	pour	pour	contre	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHLOSSER Charles				pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles														
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WALTER Gérard	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
BALL Jean-Claude	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
CONUECAR Nestor	pour	pour	pour	contre	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	contre	pour	contre	pour	pour	abs.	abs.	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
FEIG Dominique	pour	abs.	pour		pour	pour	abs.	abs.		pour	pour	pour	pour	pour
PREVOT Dominique	pour	pour	abs.	abs.	pour	abs.	pour	abs.		pour	pour	pour	pour	pour
SCHAEFER Marc	pour	abs.	pour	abs.	pour	abs.	contre	abs.	pour	pour	contre	pour	pour	pour
KAUFFER Fabien	pour	abs.	pour	contre	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHERTZ Christophe	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	contre	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
LIEHN Gilbert	pour	abs.	pour		pour	pour	pour	contre	contre	contre			pour	pour
RICHERT Robert	pour	pour	pour	contre	pour	contre	pour	abs.	pour		pour	pour	pour	
CHRISTMANN Pascal	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER Willy	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour
CLAUSS Murielle	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FISCHER Evelyne	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KENNEL Guy-Dominique	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis	pour	pour	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KIEFER Nicole	pour	pour	pour	contre		pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour
HOCH Georges	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
SCHMITT André		pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISBECKER Jean		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DARNIS Danielle														
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
OTT Alexis	pour	pour	pour	contre	pour	pour	abs.	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour
RUTSCH François	pour	pour	pour		pour	pour				pour	pour	pour	pour	pour